

Courrier à Sharan Burrow, Victor Baez, João Felicio et Hassan Yussuff

Chers amis,

La CFDT et la CISL ont une longue histoire commune de coopération avec les organisations syndicales d'Amérique du Sud et des Caraïbes. Elles ont toujours soutenu les syndicalistes qui se sont battus pour les droits des travailleurs et pour la démocratie dans ce continent qui a connu des régimes autoritaires et dictatoriaux très durs. Elles continuent à le faire aujourd'hui.

C'est notamment le cas au Venezuela, où elles sont engagées dans un soutien à l'Alliance syndicale indépendante (ASI) depuis que cette organisation s'est constituée en centrale syndicale autonome en décembre 2015. Nous rappelons que l'ASI est affiliée à la CSI et la CSA.

Au cours des derniers mois la situation économique et sociale au Venezuela, déjà préoccupante en 2015, s'est beaucoup aggravée. Selon le FMI, l'inflation s'est élevée à 720% en 2016. Le PIB a chuté de 8 à 10% sur la même période. Le pouvoir d'achat des travailleurs vénézuéliens s'est effondré, de graves pénuries touchent tous les produits de base : alimentation, produits d'hygiène, médicaments. Les Vénézuéliens sont obligés de passer de très longues heures dans des queues pour accéder aux rares magasins approvisionnés.

C'est une véritable crise humanitaire qui frappe le pays. L'absence de médicaments, d'antibiotiques, de matériel médical provoque de nombreux décès. Une maladie comme le paludisme qui était pratiquement éradiquée a provoqué plus de 130 000 morts en 2016.

Malgré ce contexte difficile, l'ASI développe une action auprès des travailleurs vénézuéliens pour les aider à faire face à leurs difficultés. En octobre 2016, une délégation CFDT s'est rendue au Venezuela et a constaté le dynamisme de l'équipe dirigeante de l'ASI et la mobilisation de ses militants auprès des travailleurs. Cela malgré les entraves que le gouvernement a mis à l'encontre de l'exercice du syndicalisme indépendant. Pas moins de 7 lois ont été promulgués pour criminaliser l'action syndicale si elle ne vient pas renforcer l'action gouvernementale dans sa volonté de contrôle des travailleurs.

L'attitude du pouvoir vénézuélien ne fait qu'aggraver la situation en provoquant une crise politique profonde. En effet, il refuse de tirer les conséquences de sa défaite électorale lors des élections législatives de décembre 2015 qui ont donné les deux tiers des sièges du Parlement à l'opposition. Depuis cette date, le Président Maduro s'est servi du pouvoir judiciaire pour bloquer l'activité du Parlement. Ce pouvoir judiciaire est en effet étroitement contrôlé par le pouvoir exécutif. Début avril 2017, le Tribunal suprême du Venezuela a même tenté de confisquer le pouvoir législatif.

Cette dernière tentative a déclenché la colère des Vénézuéliens. La population, déjà excédée par les énormes difficultés de la vie quotidienne et par le manque de

perspectives vers une solution politique, est sortie en masse dans la rue pour exiger des élections présidentielles, seule issue pour rétablir la démocratie. Les manifestations sont quotidiennes depuis presque trois mois.

La réponse du gouvernement a été une répression brutale. A ce jour, cette répression a provoqué 85 morts, dont de très nombreux jeunes tués par balle par des milices chavistes ou par la police anti-émeutes, des centaines de blessés, des milliers d'arrestations. Plus de 300 civils ont été jugés et condamnés par des tribunaux militaires, ce qui est contraire à la Constitution Bolivarienne du Venezuela. Amnesty International dénonce la « disparition » de personnes pendant plusieurs jours au cours desquels elles seraient torturées.

Le gouvernement vénézuélien a fait échouer toutes les tentatives de médiation internationale et s'enferme dans la répression et l'affrontement. Il nie la gravité de la crise humanitaire et refuse obstinément d'ouvrir un canal humanitaire qui viendrait soulager les souffrances de son peuple. Le refus de tout dialogue s'est cristallisé dans son attitude à L'OEA, en annonçant son retrait de l'organisation et en quittant le sommet de Cancun.

Un nouveau pas vers l'aggravation du conflit a été franchi quand il a annoncé la convocation d'une Assemblée Constituante pour le 30 juillet prochain. Cette convocation viole la Constitution Bolivarienne puisque celle-ci prévoit qu'une telle assemblée ne peut être convoquée qu'avec l'aval du peuple vénézuélien moyennant un référendum. Par sa façon de procéder, notamment en ce qui concerne le mode de désignation des représentants dans cette Constituante, il est clair qu'il s'agit d'une manœuvre du gouvernement pour conserver le pouvoir et bafouer le suffrage universel. Pire, le Tribunal suprême a entamé une procédure de destitution de la Procureure générale du pays, Luisa Ortega, qui considérait illégale la convocation de la Constituante et qui remettait en cause la nomination de plusieurs juges de ce Tribunal. Carlos Navarro, Président de l'ASI nous a prévenus : si la Constituante a bien lieu le 30 juillet, la violence ne fera que décupler. L'ASI exige la suspension de la Constituante et le retour au suffrage universel.

Chère Sharan et cher Victor, le syndicalisme international ne peut rester silencieux devant la situation dramatique du Venezuela, devant le déchaînement de la violence et de la répression, devant les souffrances des travailleurs, devant l'attitude inacceptable du pouvoir vénézuélien. La CSI et la CSA doivent soutenir ses affiliées vénézuéliennes (ASI et CTV) dans leur combat pour la justice et la démocratie. Dans le prolongement du communiqué de la CSA du 13 avril dernier, nous pensons que la CSI et la CSA doivent intervenir dans le débat public pour favoriser un dialogue constructif en vue d'une sortie politique à la crise. Tout retard se traduit par des souffrances et des morts.

Au Venezuela comme au Brésil ou dans d'autres parties du monde, c'est l'organisation d'élections démocratiques au suffrage universel qui permettra de surmonter la crise politique. Nous pensons qu'en tant que syndicalistes, nous devons demander ensemble au Président Maduro :

- l'ouverture urgente d'un canal humanitaire pour soulager les souffrances des populations ;

- le respect du droit à manifester, l'arrêt de la répression et des détentions illégales, la poursuite des responsables de crimes et de violences sur les personnes ;
- la suspension de l'Assemblée Constituante et l'organisation d'élections démocratiques.

Nos amis syndicalistes vénézuéliens mènent un combat très difficile et courageux pour le respect des droits et pour la dignité. Ils méritent tout notre soutien. Sachons répondre présents.

Merci pour l'attention que vous porterez à notre demande. Dans l'attente de votre réponse,

Amitiés syndicales,

Laurent Berger et Annamaria Furlan